

CALIBRE
(anciennement dénommée Cybergun)
société en commandite par actions au capital de 11.682.342,325 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE LA GÉRANCE
DU 27 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
le 27 novembre,
à 18 heures,

La société **Cybergun Développement**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 948 838 651,

représentée par son président, la société HBR Investment Group, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 812 878 692,

elle-même représentée par son président, la société H BRUGIERE, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 12, rue du Château à Couëtron-au-Perche (41170), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Blois sous le numéro 938 753 043,

elle-même représentée par son gérant, Hugo Brugière, dûment habilité,

agissant en sa qualité de gérant de la Société (le « **Gérant** »),

considérant :

- la décision du directeur général de la Société en date du 04 juin 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 378 258,60 euros, portant le capital social au montant de 3 588 058,35 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 12 juin 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 687 240,55 euros, portant le capital social au montant de 4 275 295,90 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 16 juin 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 688 522,35 euros, portant le capital social au montant de 4 963 821,25 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 17 juin 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 610 525,40 euros, portant le capital social au montant de 5 574 346,65 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 26 juin 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 537 078,55 euros, portant le capital social au montant de 6 111 425,20 euros ;
- La décision du directeur général de la Société en date du 20 juillet 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 946 432,40 euros, portant le capital social au montant de 7 057 857,60 euros ;
- les décisions du conseil d'administration de la Société en date du 14 septembre 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 3 951,25 euros et prenant acte de la réduction de la valeur nominale des actions de la Société à 0,05 euros motivée par les pertes, portant le montant du capital social à 640 236,65 euros ;

CYBERGUN

société en commandite par actions au capital de 9.392.996,172 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

- la décision du directeur général de la Société en date du 15 septembre 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 10 646 274,10 euros, portant le capital social au montant de 18 566 862,85 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 15 septembre 2020 prenant acte de la réduction de la valeur nominale des actions de la Société à 0,05 euro motivée par les pertes, portant le montant du capital social à 640 236,65 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 27 octobre 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 3 482 099,70 euros, portant le capital social au montant de 4 122 336,35 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 27 octobre 2020 prenant acte d'une réduction de la valeur nominale des actions de la Société à 0,005 euro motivée par les pertes, portant le montant du capital social à 412 233,635 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 04 novembre 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 1 482 777,78 euros, portant le capital social au montant de 1 895 011,41 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 04 novembre 2020 prenant acte d'une réduction de la valeur nominale des actions de la Société à 0,0001 euro motivée par les pertes, portant le montant du capital social à 37 900,2282 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 30 novembre 2020 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 441 105,74 euros, portant le capital social au montant de 479 005,9682 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 29 janvier 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 210 560,4442 euros, portant le capital social au montant de 689 566,4124 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 31 mars 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 156 352,7336 euros, portant le montant du capital social de la société à 845 919,146 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 01 juin 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 187 844,2251 euros, portant le montant du capital social à 1 033 763,3711 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 06 juillet 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 368 333,3332 euros et d'une augmentation du capital social d'un montant de 57 938,1200 euros, portant le montant du capital social à 1 460 034,9243 euros
- la décision du directeur général de la Société en date du 02 août 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 400 000 euros, portant le montant du capital social à 1 860 034,9243 euros
- la décision du directeur général de la Société en date du 16 septembre 2021 prenant acte d'un regroupement des actions, portant le montant du capital social à 1 860 034,64 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 01 octobre 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 594 562,44 euros, portant le capital social au montant de 2 454 597,08 euros ;
- la décision du directeur général de la Société en date du 02 novembre 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 1 261 770,24 euros, portant le montant du capital social à 3 716 367,32 euros ;

CYBERGUN

société en commandite par actions au capital de 9.392.996,172 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

- la décision du conseil d'administration de la Société en date du 09 novembre 2021 prenant acte d'une réduction du capital social motivée par les pertes d'un montant de 4 833 369 euros, portant le montant du capital social à 2 513 351,88 euros ;
- la décision du conseil d'administration de la Société en date du 16 novembre 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 1 392 856,92 euros et d'une réduction du capital social motivée par les pertes d'un montant de 2 395 888,59 euros, portant le montant du capital social à 1 502 388 euros ;
- la décision du conseil d'administration de la Société en date du 30 novembre 2021 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 2 212 211,800 euros, portant le montant du capital social à 4 616 418 euros
- la décision du conseil d'administration de la Société en date du 16 septembre 2022 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 0,10 euro, portant le montant du capital social à 4 616 418,10 euros ;
- la décision du conseil d'administration de la Société en date du 26 janvier 2023 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 100 374,60 euros, portant le montant du capital social à 4 616 792,70 euros ; et
- la décision du directeur général de la Société en date du 01 mars 2023 prenant acte d'une augmentation du capital social d'un montant de 1 250 euros et d'une augmentation du capital social d'un montant de 200 000 euros, portant le montant du capital social à 4 818 042,70 euros,

décide de :

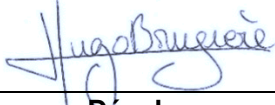
- **constater** les modifications du capital social intervenues entre le 04 juin 2020 et le 01 mars 2023 ;
- **constater** en conséquence que le montant du capital social s'élève à quatre millions huit-cent-dix-huit mille quarante-deux euros et soixante-dix centimes (4 818 042,70 €) divisé en 48 180 427 actions de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune ; et
- **constater** en conséquence que l'article 6 des statuts de la Société est dorénavant rédigé comme suit :
*« Le capital social est fixé à 4.818.042,70 euros.
Il est divisé en 48.180.427 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées. »*
le reste de l'article demeure inchangé ;
- **donner** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes déclarations, tous dépôts et toutes formalités réglementaires, et notamment auprès du registre du commerce et des sociétés.

* * *

CYBERGUN

société en commandite par actions au capital de 9.392.996,172 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.



Cybergun Développement, représentée par Hugo Brugière
Gérant